

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, CH. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECOQ,

2, RUE DE LA MADELINE.

—
1850

NOTICE

sur

LES MONNAIES DES BARONS DE PERWEZ.

PL. IV.

La terre de Perwez était située en Brabant sur les limites du comté de Namur, à deux lieues de Gembloux, et trois de Jodoigne. Elle fut assignée en partage à Guillaume de Louvain, fils de Godefroi III, duc de Brabant et frère de Henri I^{er} qu'il accompagna, en 1211, à la prise de la ville de Liège. L'époque de son décès n'est pas précisément connue; il fut enterré dans l'abbaye de Notre-Dame à Villers. Son fils Godefroi lui succéda, et confirma, en 1250, les donations, faites par Guillaume de Harenton au monastère d'Argenton. Il épousa Alice, fille aînée et héritière principale de Gérard, sire de Grimbergen, Ninove, Rumpst, etc., qui mourut en 1250; Godefroi décéda en 1257. Leur fils aîné Gérard hérita, après la mort de sa mère, des terres de Grimbergen, etc. Le fils puiné Godefroi avait eu d'abord en partage les terres venant du côté de son père; mais son frère Gérard étant mort sans enfants, en 1259, il recueillit aussi une grande partie des biens provenant de la succession maternelle.

L'année suivante mourut Henri III, duc de Brabant, laissant la duchesse Aleide de Bourgogne veuve, et ses enfants en bas âge. Henri, landgrave de Hesse, frère du

défunt duc, et Henri de Louvain, sire de Gaesbeek, prince du sang, prétendirent à la tutelle; de même qu'Othon, comte de Gueldre, et son frère Henri, évêque de Liège, qui par leur mère Marguerite de Brabant, étaient aussi proches parents du duc. Mais la duchesse et les états de Brabant constituèrent mambours notre Godefroi de Perwez et Wauthier Berthout, sire de Malines, qui s'acquittèrent très-bien de cette charge. Le sire de Perwez ne la desservit pas longtemps : tombé malade en 1264, il fit son testament au mois de juillet, jour des SS. Jacques et Christophe, y disposant entre autres de douze cents livres de Louvain en la terre de Grimbergen, et de deux cents livres de la première taille de ses bois à Scelle, avec ce qu'il tenait de Henri de Louvain, son cousin en la seigneurie de Leeuwe, le tout pour remède de ses forfaits. Il mourut peu de jours après, le 31 du même mois. Sa première femme fut Marie, fille de Jean, sire d'Audenarde; mais ce mariage ne semble pas avoir été heureux. S'étant allié en secondes nocces avec Félicité de Fraynel, alors veuve de Godefroi, sire du Chastel en Porcéan, ce mariage causa de grandes disputes pour la succession de ses biens, entre les enfants procréés par lui de ladite Félicité, et leur tante la comtesse de Vianden. Ces enfants étaient Henri, mort en adolescence avant 1274, et Aleïde, déjà morte en 1296. Félicité retint les terres de Hoboken, Eeckeren et autres, et les laissa après son décès à ses enfants. Après la mort de sa fille Aleïde ces seigneuries passèrent à sa tante Ade, dont nous nous occuperons tantôt.

Marie de Perwez, sœur aînée de Godefroi, qui fut mambour, épousa Philippe, comte de Vianden. Après la mort de

son frère elle occupa, soit de droit ou autrement, les terres de Grimberghen, Perwez, Ninove et autres ; ce qui fait conjecturer que le second mariage de Godefroi a été considéré par elle comme non légitime. En 1266 et 1271, encore du vivant de son mari, elle disposa des biens de son frère, et se qualifia, dans ses lettres de donation, dame de Perwez et Grimbergen. Le comte de Vianden étant mort en 1272, elle confirma, en 1278, la vente de 71 bonniers de bois à Asschebroek faite par son fils aîné Godefroi de Vianden et sa femme Aleide d'Audenarde au profit du monastère de Grimbergen. Elle se qualifie dans ces lettres de comtesse de Vianden, dame de Grimberghen et Perwez, et se donne les mêmes titres dans deux lettres, l'une de 1280 et l'autre de 1285. Dans la dernière, elle déclare que son dit fils, de son aveu et consentement, a vendu ledit bois à Wauthier, abbé de Grimbergen, pour la somme de quatre cents livres de Louvain, *petite monnaie*, promettant en cas que sa sœur Ade, dame de Bruce, vint à calenger et acquérir ledit bois par droit ou par force sur ledit abbé, qu'elle et son dit fils feront bon garant contre ladite sœur, et tiendront ledit abbé et son cloître à l'abri de tout dommage. Les lettres sur ce données sont scellées de trois sceaux : à l'entour de celui de la comtesse est écrit **S. MARIE DOMINE DE GRIMBERGIS ET DE PERWEYS**. L'année de sa mort ne m'est pas connue.

Quant à son fils aîné Godefroi, on lit dans le récit de la bataille de Woeringen, en 1288 (Butkens, *Trophées*, t. I, p. 519) : « Godefroy, comte de Vianden, sire de Grimberge, « Perweys, Ninlove, etc., qui avoit porté de guelles à l'écus-
« son d'argent releva l'ancienne bannière de Perweys, dont le

« sang masculin estoit failli, et s'arma de guelles à la fasee
« d'argent, il se tenoit tout près le duc et se comporta très
« valeureusement à la défense de sa personne et de tout
« l'esquadron des Brabançons, monstrant assés qu'il estoit
« issu de l'illustre sang de Perweys et Brabant : il menoit
« en sa route Robert de Grimberge, etc. »

Ade de Perwez, sœur cadette de Godefroi et de Marie, fut alliée en mariage à Gérard de Marbais, sire de Bruce. Elle était veuve dès l'an 1284, mercredi après l'Épiphanie, et se qualifiait de dame de Perwez et de Bruce. Par autres lettres données le dimanche après la Purification de Notre-Dame de l'an 1300, elle donna irrévocablement à la prieure et au couvent d'Oudergem près Bruxelles, ordre de St-Dominique, soixante livres de Louvain de rente annuelle. Elle s'y qualifie de dame de Perwez, Hoboke et Eeckere. Après sa mort, arrivée en 1310, son exécuteur testamentaire, l'abbé de Villers, s'accorda par-devant Jean II, duc de Brabant, avec Gérard, sire de Marbais et ses frères et sœurs, sur des questions et débats émus au sujet du testament de la dame de Bruce, qui, selon toute apparence, trépassa sans enfants, puisque les neveux de son mari vinrent à succéder aux terres de Marbais et de Bruce.

On croit qu'elle vendit la terre de Perwez à Thibaut de Bar, évêque de Liège, qui l'aurait depuis transportée à Gérard, sire de Hornes et d'Altena. Butkens dit qu'il n'en a vu aucune preuve, mais qu'au registre des fiefs le plus ancien, nommé *Latyns boeck*, dressé par Guillaume de Cassel, après le trépas de Jean II, duc de Brabant, avvenu en 1312, l'on trouve qu'Ermengarde de Clèves, dame de Hornes et de Herlaer, a reçu ladite terre à hommage.

Le château et la terre de Hornes relevaient jadis des comtes de Looz, et étaient situés sur la rive gauche de la Meuse, non loin de Ruremonde. Les seigneurs de Hornes possédaient de grandes et belles terres au duché de Brabant. Englebert, sire de Hornes, épousa Marguerite, sœur de Thierry, sire d'Altena, Weert, etc.; il signa avec son frère Thierry le traité d'accord entre Henri I^{er}, duc de Brabant et Otton, comte de Gueldres, en 1201. Son fils Guillaume, qui de par sa mère était sire d'Altena et Weert, mourut en 1264, et laissa entre autres un fils, Guillaume, qui épousa Marguerite, fille du comte de Looz, et mourut en 1300, laissant quatre fils. L'aîné de ces fils, Guillaume, créé chevalier, par le duc de Brabant, avant la bataille de Woeringen, épousa en 1294, Sophie de Heusden, et mourut sans enfants en 1301. Son frère, Gérard, lui succéda dans les seigneuries de Hornes, Altena, Weert, Hese, Leende, Diesen, etc.; il acquit Herlaer et vendit Hilvarenbeek et Diesen. Sa première femme fut Jeanne de Louvain, dite de *Gaesbeke*, issue de Godefroi de Louvain, frère germain de Henri II, duc de Brabant. Devenu veuf, il se maria, en secondes noces, à Ermengarde de Clèves, fille de Thierry VIII (VII), comte de Clèves et d'Ermengarde, fille d'Otton, comte de Gueldres, avec laquelle il acquit Perwez, et qui fut aussi dame de Cranenborg. Elle lui donna trois fils, dont l'aîné Thierry fut, par sa mère, sire de Cranenborg et Perwez, et sur lequel nous reviendrons plus tard. Après que lui et ses frères utérins Walram, et Jean, étaient morts sans enfants, son neveu Thierry, fils de son frère Guillaume V (du premier lit de Gérard et de Jeanne de *Gaesbeke*), lui succéda aux terres de Perwez et Cranenborg. Son second fils Henri

lui succéda dans la seigneurie de Perwez, et mourut en 1408, laissant cette terre à son fils Jean, mort en 1408, qui eut pour héritier son fils Henri, mort sans enfants en 1485. Sa sœur Isabeau, mariée à Jean, sire de Rotselaer, lui succéda. Son fils Jean de Rotselaer devint ensuite seigneur de Perwez, qu'il laissa à sa fille Isabeau, mariée deux fois et morte sans enfants en 1529. Après son décès, je trouve Perwez en possession de Jean de Mérode, probablement par disposition testamentaire d'Isabeau de Rotselaer, sa parente, car il était petit-fils d'Aleyde de Hornes, mariée à Jean de Mérode, et sœur d'Isabeau de Hornes. Jean de Mérode mourut sans postérité, et laissa Perwez au petit-fils de son oncle Richard de Mérode, aussi nommé Jean, qui après son décès, en 1601, le laissa à sa fille Marguerite, mariée à Jean de Witthem, sire de Bautershem. Elle fut suivie par sa fille Mencie de Witthem, épouse de Herman, comte de S'Heerenberg, et celle-ci par sa fille Marie-Isabelle, comtesse de S'Heerenberg, épouse de son cousin Albert, comte de S'Heerenberg.

Nous retournons à Thierry de Hornes, sire de Perwez et Cranenborg, principal sujet de cette notice. Comme nous avons vu ci-dessus, il était fils de Gérard, sire de Hornes, et de sa seconde épouse Ermengarde, fille de Thierry VII (VIII), comte de Clèves. Je n'ai pu trouver le date de sa naissance : Il en est fait mention, pour la première fois, en 1554, l'an après la mort de son père. Jean III, duc de Brabant, acheta de lui et de ses frères, enfants d'Ermengarde de Clèves, le droit qui leur compétait en la seigneurie de Heusden en vertu de la donation faite à eux par leur oncle, Thierry VIII (IX), comte de Clèves, pour certaine somme et une rente de

quarante livres de noirs tournois, qu'il leur assigna le samedi après l'octave du S. Sacrement, XI du mois de juin de l'an MCCCXXXIV, sur le tonlieu audit Heusden, à prendre tous les ans à la Saint-Martin, laquelle se pouvait acquitter parmi quatre cents desdites livres. Du chef de sa mère, il était sire de Cranenborg et il confirma en cette qualité avec Thierry, comte de Clèves, son oncle, le lendemain de la Saint-Martin en hiver de l'an MCCCXL (Butkens a, par erreur, MCCXL) les privilèges obtenus par ceux de la ville de Cranenbourg, étant assisté de sa mère Ermengarde, laquelle scella la charte sur ce donnée en son nom avec ledit comte; cette dernière circonstance me ferait croire qu'il était encore mineur à cette époque.

Le duc de Brabant, Jean III, étant mort, après que ses trois fils Jean, Henri et Godefroi l'avaient précédé au tombeau, le 5 décembre 1555, sa fille aînée Jeanne, mariée à Wenceslas, duc de Luxembourg, lui succéda en tous ses pays et seigneuries, et fit, le 5 janvier suivant, avec le duc Wenceslas, son entrée solennelle à Louvain, où les députés du pays les reçurent avec grande pompe, leur présentèrent six pièces de drap eramoisi, six bœufs et six chariots de vin (ce qui alors avait une valeur assez considérable), et firent les serments accoutumés. Le duc et la duchesse confirmèrent les constitutions de leurs prédécesseurs et augmentèrent les privilèges à l'occasion de leur joyeuse entrée; les lettres, qui en furent dépêchées, furent scellées par le duc et la duchesse et plusieurs nobles, parmi lesquels notre Thierry de Hornes, sire de Perwez et Cranenborg, est cité en premier lieu.

Louis de Male, comte de Flandre, qui avait épousé Mar-

guerite, seconde fille de Jean III, fit aussi prétention au duché de Brabant ou du moins à une partie. Plusieurs villes et communes du Brabant et du Limbourg avaient déclaré, par acte du 8 mars 1554, qu'elles voulaient rester unies sous un même souverain ; par lettres, données le 17 mai 1555, Guillaume, sire de Wesemaele, maréchal du Brabant, Thierry de Hornes, sire de Perwez et de Cranenborg, et plusieurs autres seigneurs, déclarèrent adhérer à cet acte. Ce qu'on avait prévu arriva, le comte de Flandre se mit en campagne après la mort de son beau-père, se rendit maître de Malines, et fit demander son partage au duc et à la duchesse qui le refusèrent. Une entrevue eut lieu à Assche entre Louis et Wenceslas ; elle n'aboutit à rien, la guerre fut déclarée.

Louis de Flandre fit marcher son armée droit à Bruxelles, tandis que Wenceslas, qui était allé à Maestricht sous prétexte de presser le départ des troupes d'outre-Meuse, perdait un temps utile à la défense du pays. Les troupes de Louvain et de Bruxelles, jointes à Guillaume de Juliers, comte de Berg, résolurent de charger les Flamands campés à Scheut, le 18 août 1556, quoique les plus prévoyants fussent d'avis qu'on attendit l'arrivée de Wenceslas et des renforts. On sait que les Brabançons furent vaincus. Les Flamands poursuivirent les fuyards de si près, qu'ils entrèrent pêle-mêle avec eux dans Bruxelles, dont ils se rendirent maîtres avec tant de célérité que la duchesse Jeanne eut bien de la peine à se sauver, et ne dut son salut qu'au désordre qui régna parmi les Flamands, étonnés eux-mêmes d'un si grand succès. Le comte de Berg tint bon aussi longtemps que possible, ayant en sa troupe les bannières

de Grimberghen, Perwez, Enghien, et autres ; mais voyant le désordre, il fut aussi contraint de se sauver à Vilvorde, où il mena plusieurs prisonniers qui s'étaient rangés par erreur sous sa bannière, comme celle de Flandre, blasonnée d'or au lion de sable, mais qui furent bientôt amèrement détrompés.

Nous voyons ici encore la bannière de Perwez, ce qui nous ferait croire que notre Thierry fut aussi présent quoiqu'il ne soit pas nommé lui-même. La même année, je le trouve mentionné comme pleige de son oncle Jean, comte de Clèves, dans les lettres par lesquelles celui-ci engage la ville d'Emmerik à Jean de Strovic, pour une certaine somme, dont il avait besoin à l'effet de secourir Reinaud III, duc de Gueldres, contre son frère Édouard. Il est vrai que Pontanus (fol. 266) le nomme *Henricus de Hornes, Dominus de Perwez et Cranenborg* ; mais comme il n'y avait pas d'autre seigneur de Perwez en ce temps, il est probable que l'historien gueldrois est ici en erreur, et qu'il faut lire *Theodoricus*. La ville de Bruxelles fut bientôt reprise par la vaillance d'Éverard T'Serelaes, dans la nuit du 24 octobre, et les autres villes suivirent l'exemple de Bruxelles et chassèrent les garnisons flamandes : l'année suivante, la paix fut conclue avec le comte de Flandre.

Notre Thierry paraît comme témoin dans les lettres du 10 février 1337, par lesquelles la duchesse avec le duc Wenceslas donnent à leur cher oncle Jean de Cosselaer, seigneur de Witthem, fils naturel de Jean II, duc de Brabant, et de Catherine de Cosselaer, en récompense de ses bons et fidèles services, en augmentation de son fief, les seigneuries de Wail-Wilre, Meehelen et Witthem ; ce qui

prouve qu'il jouissait d'une grande faveur auprès du duc et de la duchesse.

Jean I^{er}, duc de Brabant, fit don des seigneuries de Saventhem et Sterrebeke aux comtes de Clèves. Ces terres furent depuis consignées en dot à Marguerite de Clèves (sœur d'Ermengarde, épouse de Gérard de Hornes) en faveur de son mariage avec Henri de Flandre, comte de Lodi en Italie, qui mourut à Milan en 1537, laissant un fils, aussi nommé Henri, qui n'eut aucun enfant de ses deux femmes, par où ses terres furent partagées entre diverses personnes de sa parenté. Quant aux seigneuries de Saventhem et de Sterrebeke, elles retournèrent à Jean, comte de Clèves, son oncle maternel, qui les vendit bientôt à Guillaume Vander Aa, chevalier; mais Thierry de Hornes, sire de Cranenborg; fit le retrait des dites terres, et les revendit aussitôt, en 1567; à Henri de Cuyek, sire de Hoogstracten.

A la même époque, savoir depuis 1564 jusqu'en 1567, Thierry de Hornes fut aussi tuteur de Jean, sire de Cuyek et de Grave, pendant sa minorité.

En 1568 mourut Jean, comte de Clèves, dernier rejeton mâle de cette ancienne famille. Trois de ses parents firent valoir leurs prétentions au comté de Clèves. Le premier était Otton, seigneur d'Arkel, fils d'Ermengarde de Clèves, fille d'Otton le Pacifique, comte de Clèves, frère du comte Jean, du premier mariage de son père Thierry VIII : le second, notre Thierry de Hornes, à cause de sa mère, sœur consanguine dudit comte Otton; le troisième était Adolphe de la Marck, fils de Marguerite de Clèves, qui était fille de Thierry IX, frère utérin de Jean, du second mariage de Thierry VIII, et avant lui comte de Clèves. Adolphe était

d'abord ecclésiastique et même élu archevêque de Cologne; mais voyant que son grand-oncle Jean ne procréait point d'enfant de son épouse Mathilde de Gueldres, il quitta les ordres sacrés et se maria en 1364. Thierry de Hornes se mit en campagne, occupa Cranenborg, Clèves et Orsoy : Otton d'Arkel fut secouru par Édouard, duc de Gueldres, et leva aussi des troupes; mais Adolphe étant le plus fort chassa notre Thierry, après quoi le sire d'Arkel décampa de son côté. Adolphe de la Marek demeura possesseur du comté de Clèves, et fut le fondateur de la nouvelle lignée de ces comtes. C'est ici la dernière fois que nous trouvons, avec certitude, mention faite de notre Thierry de Hornes. Parmi les chefs de l'armée brabançonne à la bataille de Baswilre contre Guillaume duc de Juliers, où le duc Wenceslas fut fait prisonnier, et Édouard de Gueldres tué, Butkens et Pontanus nomment Thierry de Hornes, sire de Perwez, sans nous dire si ce fut l'oncle ou le neveu. Je serais porté à croire que c'est ce dernier, puisque nous le trouvons parmi les nobles à l'assemblée des états à Cortenberg, au jour de Saint-Lambert de l'an 1572, après la délivrance du duc Wenceslas. Il y est nommé Thierry de Hornes, sire de Perweys et de Duffel; ce qui se rapporte évidemment à Thierry le Jeune, qui avait épousé Catherine Berthout, dame de Duffel et Gheel, et mourut en 1580.

On connaît le gros tournois de la baronnie de Perwez, publié par le baron A.-J.-B. de Roze de Wiehen, dans son opuscule : *Eenige middeleeuwsche munten, enz., beschreven en afgebeeld, Nimègue, 1847, n° 24*. M. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. III, p. 289, dit « avoir remarqué, dans la collection de Mader, n° 2600, un tournois

« de la baronnie de Perwez, située en Brabant, sur les
« confins du Namurois. Il est anonyme, mais il ne devance
« pas les autres. Gérard, seigneur de Hornes et de Perwez,
« fut connu en 1516, et c'est de lui que vient ledit tour-
« nois, dont l'empreinte nous est inconnue. » M. de Roye
croit, avec raison, que le tournois de Mader est le même
que le sien, et hésite s'il l'attribuera à Gérard ou à Thierry
de Hornes.

Dans le rapport de M. le bibliothécaire Hermans, à la
séance de la Société provinciale des arts et sciences du Bra-
bant septentrional, il est fait mention d'une monnaie frappée
par notre Thierry, en qualité de tuteur de Jean de Cuyck,
avec l'inscription : THEODERICVS : DEI : GRATIA :
DONS : DE : PERVIENS à l'avvers, et au revers la double
inscription : MONETA : DE GRATVE. et la légende
B'NDICTVS; etc.

La pièce que nous publions est une monnaie que nous
croyons frappée par Thierry de Hornes, dans sa seigneurie
de Cranenboreh, petite ville ou bourg, non loin de Nimè-
gue, dans le pays appelé *de Duffelt* (1), entre cette ville et
Clèves.

Av. ✠ MONETA : CRANEBORENSIS. Lion cou-
ronné, à queue fourchetée dans une épicycloïde à
neuf lobes.

Rev. ✠ MONETA : CRANEBORENSIS. Croix fleu-
ronnée, cantonnée de quatre aigles, aux extrémités
quatre petits lions entre les fleurons.— Arg. (Pl. IV,
n° 1.)

(1) Ne pas confondre avec *Duffel*, près de Lierre, en Brabant.

Pour éclaircir cette monnaie, nous donnons ici les figures de deux autres, pareillement inédites.

Av. ✠ **MONETA** ✕ **RVREMVNOENSIS**. Lion couronné, à queue fourchetée, comme ci-dessus.

Rev. ✠ **REYNALD** ✕ **DEI** ✕ **GRAT** ✕ **DVX** ✕ **GELR**.
Croix fleuronnée, etc., comme au précédent. —
Arg. (Pl. IV, n° 2.)

Av. ✠ **MONETA** ✕ **3AVT BOMELENSIS**. Lion, etc.

Rev. ✠ **REYNALD** : **DEI** : **GRAT** : **DVX** : **GELRE**.
Croix fleuronnée comme au n° 2. — Arg. (Pl. VI,
n° 3.)

J'attribue ces deux dernières pièces à Renaud II, dernier comte et premier duc de Gueldres. Ce prince avait épousé, en 1510, Sophie Berthout, fille de Florent Berthout, sire de Malines. En 1518, il fit prisonnier son père Renaud I^{er}, le guerroyeur, qui, ayant le cerveau troublé par suite d'une blessure reçue à la tête pendant la bataille de Woeringen, avait engagé plusieurs terres de son comté, et s'était rendu odieux à une partie de ses sujets. Le vieux comte resta enfermé au château de Montfort jusqu'à sa mort en 1526. Le jeune Renaud prit alors le titre de comte, perdit son épouse en 1529 et se remaria à Léonore, fille d'Édouard II, roi d'Angleterre. En 1559, l'empereur Louis de Bavière érigea le comté de Gueldre en duché; honneur dont Renaud ne jouit pas longtemps, car il mourut subitement en 1545, pendant qu'il faisait ses dévotions à l'église.

Le type de ces monnaies a bien de l'analogie avec celui

des lions de Louis de Crécy, comte de Flandre, son contemporain. Aussi sont-elles gravées avec plus de goût et de finesse artistique que les monnaies de ses prédécesseurs. Ce qui me fait croire que le duc avait fait frapper ses pièces peu après son élévation au duché : et peut-être y a-t-il fait figurer les aigles comme une marque de sa reconnaissance à l'Empereur.

La seconde de ces pièces a un certain intérêt par l'orthographe du mot SAVT BOMELENSIS, qu'on écrit aujourd'hui Salt-Bommel. Le savant Blaeuw avait embrassé l'opinion que *Salt* était dérivé des Franes Saliens : *Alting*, dans sa *Germania inferior*, le dérivait d'une espèce de salines, qu'on aurait jadis trouvé à Bommel : l'orthographe de notre monnaie *zaut*, qui ne diffère qu'en une lettre du mot *zout*, dont on se sert en Hollande, m'autorise à me ranger de l'opinion de ce dernier savant.

Comme je l'ai dit, la seigneurie de Cranenboreh était presque enclavée dans le pays de Gueldre ; il est donc très-vraisemblable que les possesseurs de ladite seigneurie ont imité le type des monnaies du duc de Gueldre. Renaud II n'ayant régné, en qualité de duc, que de 1359 jusqu'en 1343, il devient probable qu'Ermengarde de Clèves a fait frapper cette monnaie pour son fils. La circonstance qu'elle l'assista et scella en son nom la charte donnée par le comte de Clèves à ceux de Cranenboreh, en 1340, me fait penser que son fils était encore mineur en ce temps.

Quoiqu'on ne trouve nulle mention que la seigneurie de Cranenboreh ait possédé le droit du monnayage, je n'hésite pas à croire, ce que cette pièce prouve du reste, qu'elle en ait joui ; puisque nous connaissons des monnaies de la

seigneurie de Dinslaecken , aussi frappées par un prince cadet de la maison de Clèves , environ cinquante ans plus tard (Thierry, frère du comte Adolphe). La dame de Hornes, fille et sœur des comtes de Clèves , aura fait tout son possible pour que ses enfants ne jouissent pas d'une moindre considération que les autres enfants de son mari et de sa première femme, la riche héritière de Gaesbeck. La conjecture que Thierry aurait fait frapper notre monnaie , lorsqu'il éleva des prétentions au comté de Clèves, me plait moins : pourquoi n'y aurait-il pas fait la moindre mention des titres auxquels il croyait avoir droit? Quoi qu'il en soit, la ressemblance de notre pièce avec celles de Renaud de Gueldres prouve suffisamment que Thierry de Hornes l'a fait frapper.

Comme la vérité naît du choc des idées , il me serait agréable que les amateurs , qui se croient mieux instruits que moi sur quelque point de cette notice, communiquassent leurs remarques aux directeurs de la *Revue*, afin de les publier également.

Les monnaies décrites font toutes trois partie du riche cabinet de M. Strieker.

J.-F.-G. MEYER.

La Haye , 22 janvier 1850.

Après avoir envoyé à la *Revue belge* ma notice sur les monnaies de Thierry de Hornes , j'ai donné dans notre recueil hebdomadaire *de Algemeene konst- en letterbode*, n° 15, de cette année, un extrait de cette notice pour tenir mes compatriotes un peu au courant des nouvelles découvertes dans la numismatique de notre pays.

Cette publication m'a valu une lettre fort obligeante de M. le colonel de Roye de Wichem, dans laquelle il me fait part que son cabinet contient une autre monnaie de Cranenboreh. Comme cette monnaie confirme pleinement mon opinion sur la pièce avec la double légende : † MONETA : CRANEBORENSIS, et qu'elle sert à compléter la série des monnaies de Thierry de Hornes, je m'empresse de la faire connaître aux amateurs, d'après le dessin que M. de Roye a eu la bonté de m'envoyer.

Elle a des deux côtés les mêmes figures que la monnaie décrite ci-dessus, savoir : le lion et la croix fleuronée. Mais, au lieu d'avoir la même légende sur l'avvers, elle y porte : † THEODRICVS : DNI : PERVES :⁽¹⁾. (Pl. IV, n° 4.)

Cette pièce prouve que Thierry de Hornes, ainsi que beaucoup de cadets de famille de ce temps, avait quitté son nom et pris le nom de sa seigneurie principale, à laquelle tant d'anciens et glorieux souvenirs étaient attachés, comme pour se faire le chef d'une nouvelle famille.

J.-F.-G. MEYER.

La Haye, le 1^{er} avril 1850.

(1) Au revers il n'y a que la différence de l's finale.

